

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

MONITEUR BELGE

05 -04- 2016

BELGISCH \$TAATSBI

Tribunal de Commerce du Hau Division Charleroi

ENTRÉ LE

2 4 MARS 2015

Le Greffier

Nº d'entreprise: 0505.840.953

Dénomination

(en entier): VL INVEST

(en abrégé):

Forme juridique : Société en Commandite Simple

Siège: rue Kwatta, 29 à 7170 Bois d'Haine

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Liquidation

La séance est ouverte à 10 heures précises sous la présidence de Messieurs Julien Logghe et Frédéric Vinck, gérants.

Conformément à l'art. 268 §2 du Code des Sociétés, tous les actionnaires conviennent à l'unanimité de prendre par écrit toutes décisions relevant du pouvoir de la présente assemblée générale.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et statuer valablement sur les points mis à l'ordre du jour.

Monsieur le Gérant expose que la présente assemblée, a pour ordre du jour :

- 1)Lecture du rapport de gestion.
- 2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 15/03/2016 et affectation des résultats.
- 3)Proposition de liquidation de la société
- Décharge de sa gestion au gérant.
- Divers. 5)

1ère résolution - Approbation des comptes annuels clôturés au 20 mars 2016

Après la lecture du rapport de gestion, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes annuels tels que présentés par Messieurs Frédéric Vinck et Julien Logghe, gérants.

La perte de l'exercice s'élève à 26848,27€.

2ème résolution - Liquidation de la société.

a)A l'unanimité, l'assemblée dispense le gérant de donner lecture du rapport justificatif établi par ses soins sur la proposition de dissolution de la société, établi conformément à l'article 181 du Code des Sociétés, ainsi que l'état résumant la situation active et passive arrêtée au quinze mars 2016.

b)L'assemblée a également dispensé le gérant de donner lecture du rapport comptable annexé au rapport du gérant.

Dissolution

L'assemblée a décidé la dissolution de la société et a prononcé sa mise en liquidation à compter du 20 mars

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

ล์น Moniteur belge

Volet B - Suite

Clôture 3)

En outre, l'assemblée à constaté que l'état résumant la situation active et passive de la société arrêté au 15 mars deux mille seize a été déposé, duquel il ressort que tout le passif de la société a été apuré à l'exception de ce qui est dit ci-après, mais que les associés prenant à leur charge l'ensemble des postes de passif qui subsisteraient, il n'y a donc pas lieu de nommer un liquidateur.

L'assemblée a constaté qu'en réalité la société ne possède :

1/ plus aucun actif à l'exception de valeurs disponibles d'un montant de 7040,22 et d'un montant de 7453.59 à récupérer de la TVA.

2/ plus aucun passif à l'exception des dettes fiscales s'élevant à 8427,92.

Les associés ont déclaré prendre à leur charge les seuls postes de passif qui pourraient éventuellement subsister, et sont investis de tout l'actif restant.

En conséquence, l'assemblée a prononcé à l'unanimité la clôture de la liquidation et a donc constaté que la société « VL INVEST » en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Elle décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant sept ans au moins chez Monsieur Logghe Julien domicilié rue de la Plage, 25 à 7110 Houdeng Gcegnies.

3eme résolution - Décharge est donnée aux gérants.

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal est clôturé à 11 heures.

Fait à Bois d'Haine, le 20 MARS 2016

Frédéric VINCK, Gérant.

Julien LOGGHE, Gérant

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

Mentionner sur la dernière page du <u>Volet B</u> :